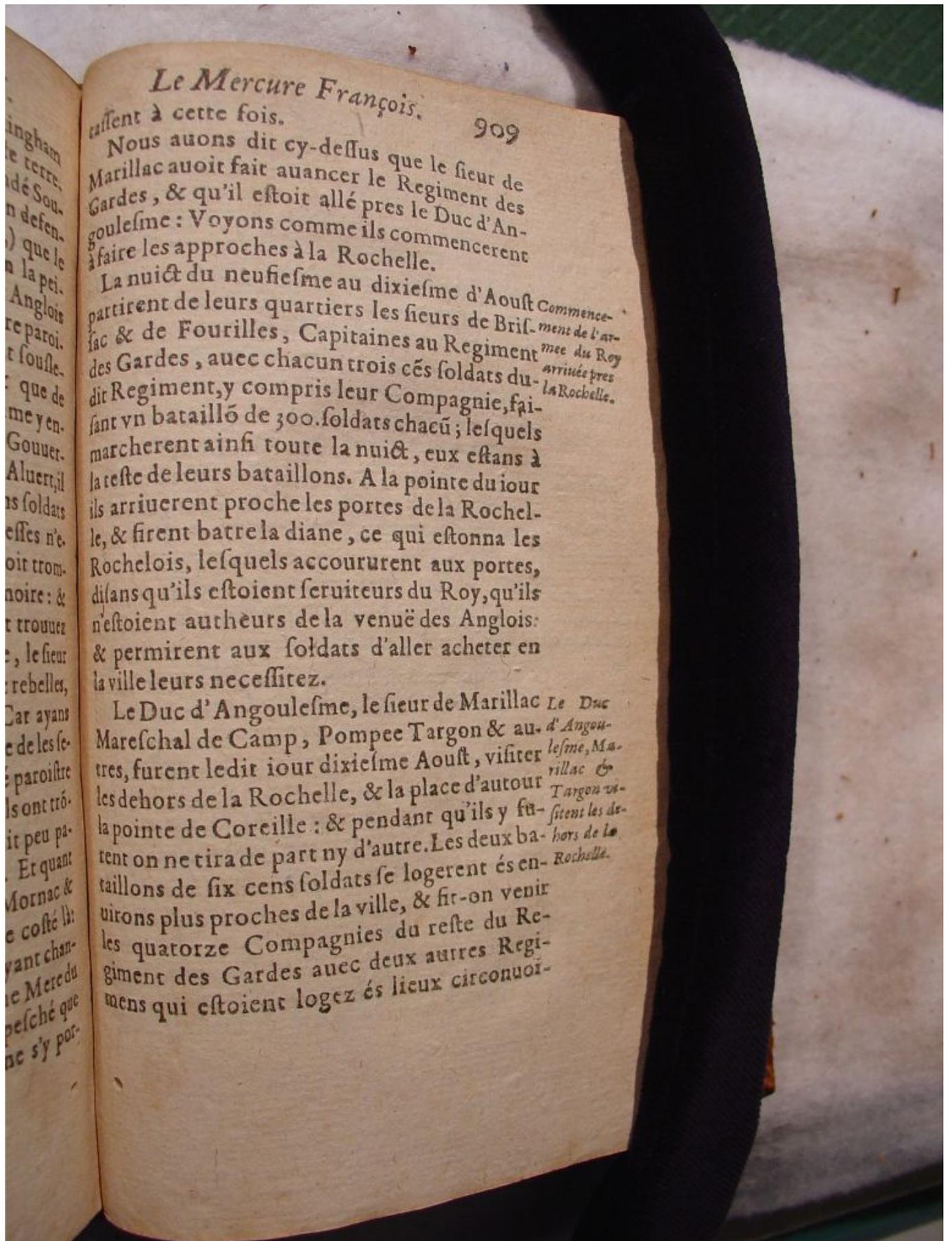
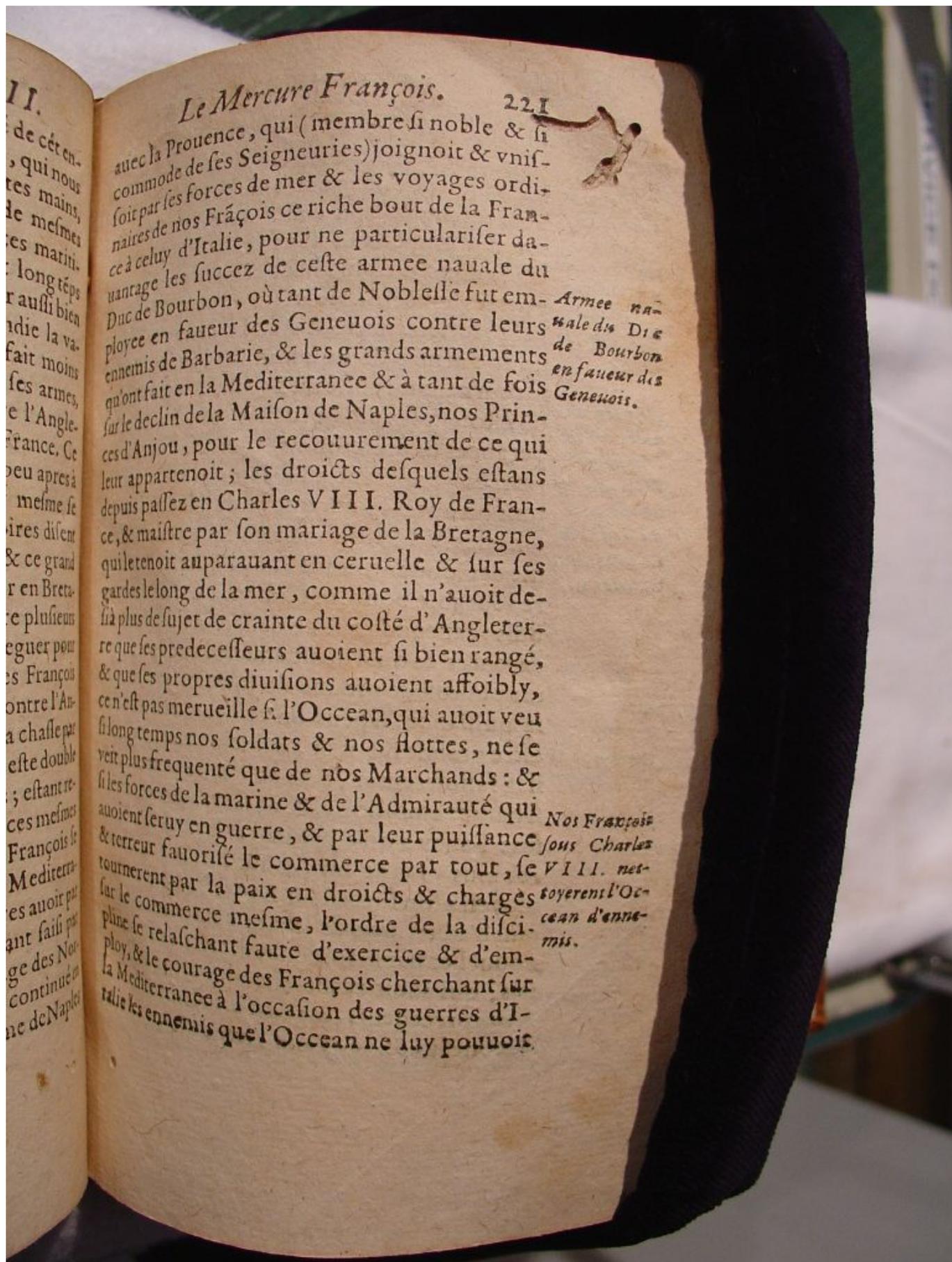


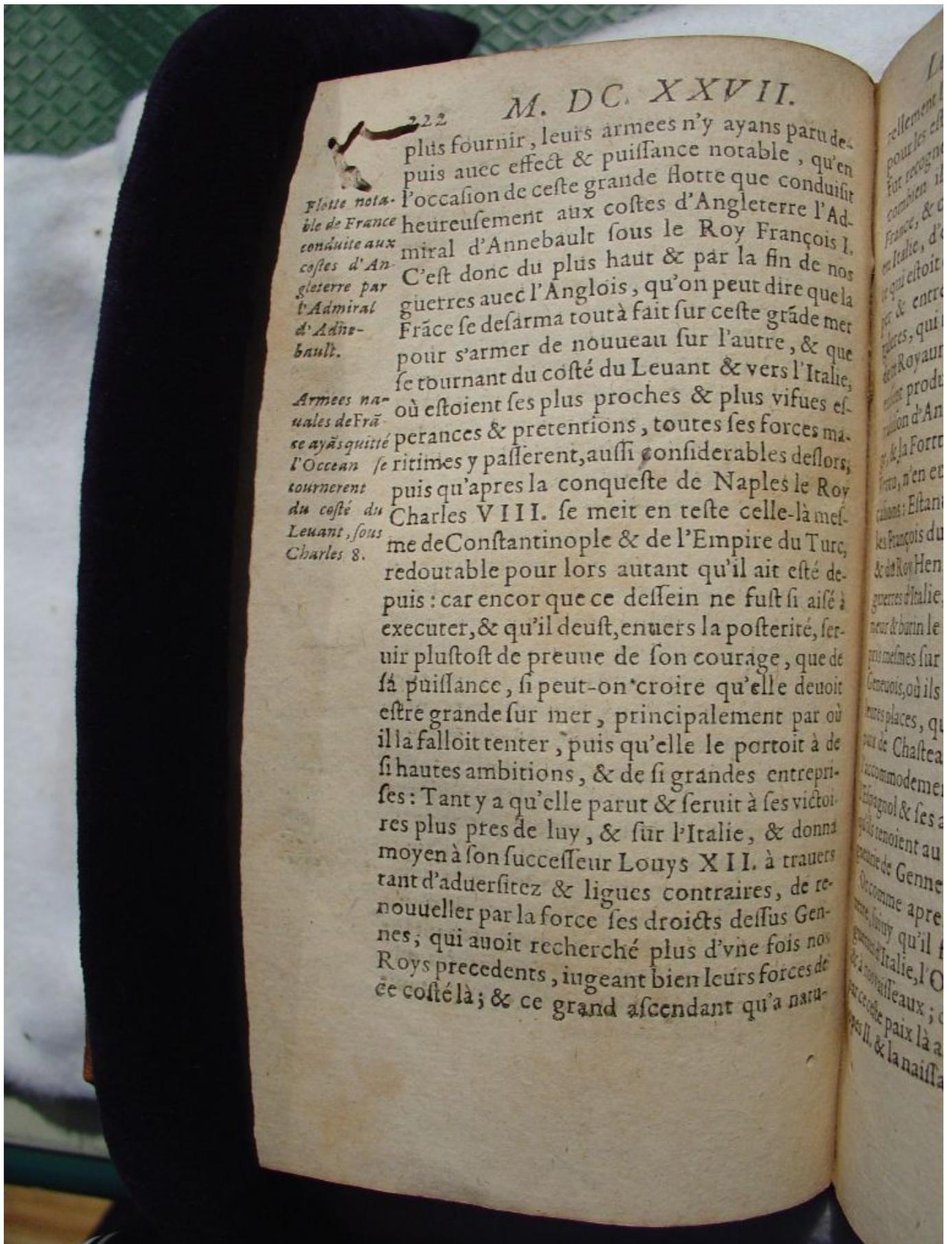
1627\_909.jpg



1627\_221.jpg



1627\_222.jpg



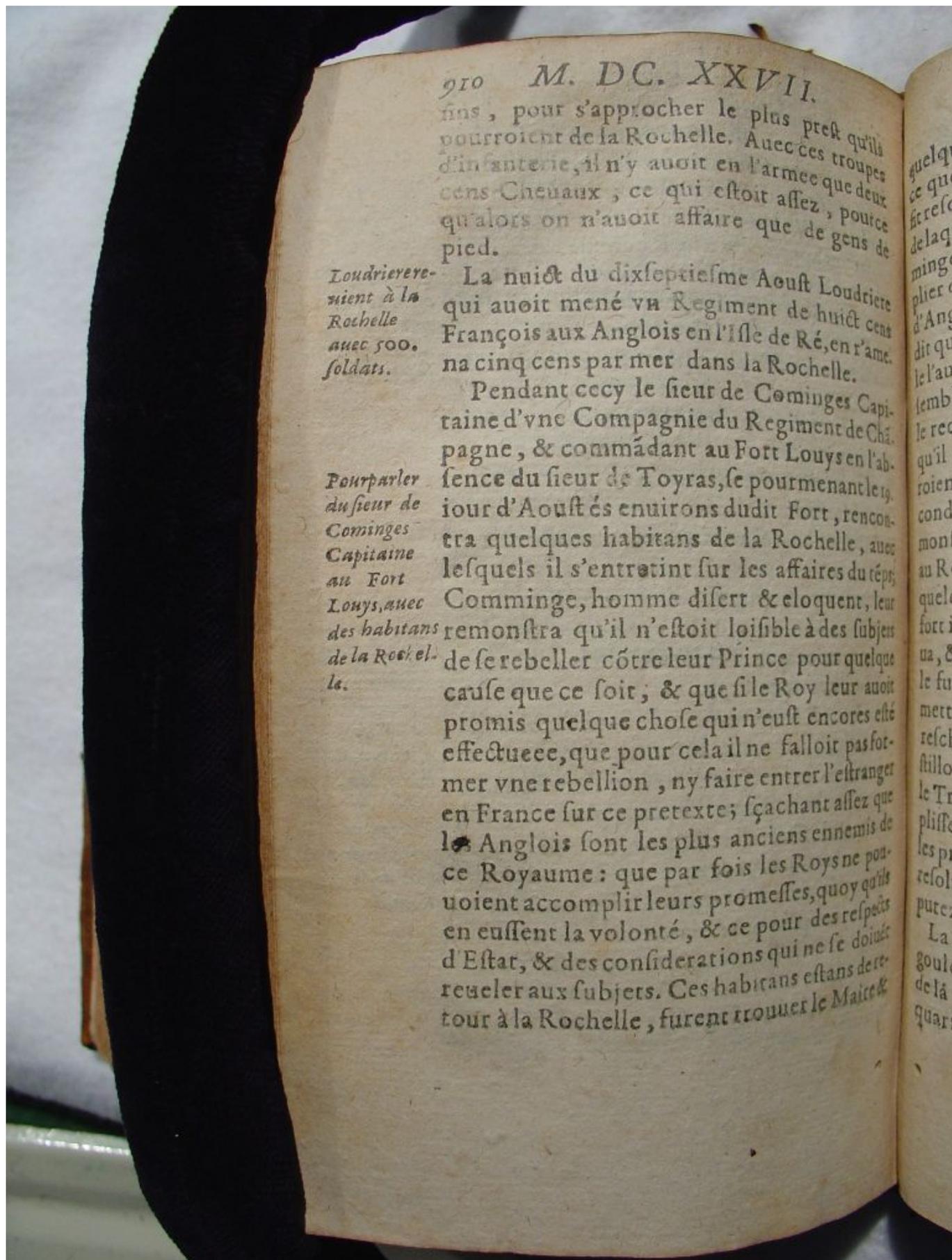
*Flotte notable de France conduite aux costes d'Angleterre par l'Admiral d'Annebault.*

*Armees navales de France se ayans quitte l'Ocean se tournerent du costé du Levant, sous Charles 8.*

M. DC. XXVII.

plus fournir, leurs armées n'y ayans paru depuis avec effect & puissance notable, qu'en l'occasion de ceste grande flotte que conduisit heureusement aux costes d'Angleterre l'Admiral d'Annebault sous le Roy François I. C'est donc du plus haut & par la fin de nos guerres avec l'Anglois, qu'on peut dire que la France se desarma tout à fait sur ceste grãde mer pour s'armer de nouveau sur l'autre, & que se tournant du costé du Levant & vers l'Italie, où estoient ses plus proches & plus vives esperances & pretentions, toutes ses forces maritimes y passerent, aussi considerables des lors, puis qu'apres la conqueste de Naples le Roy Charles VIII. se meit en teste celle-là mesme de Constantinople & de l'Empire du Turc, redoutable pour lors autant qu'il ait esté depuis: car encor que ce dessein ne fust si aisé à executer, & qu'il deust, enuers la posterité, servir plustost de preuve de son courage, que de sa puissance, si peut-on croire qu'elle devoit estre grande sur mer, principalement par où il la falloit tenter, puis qu'elle le portoit à de si hautes ambitions, & de si grandes entreprises: Tant y a qu'elle parut & servit à ses victoires plus pres de luy, & sur l'Italie, & donna moyen à son successeur Louys XII. à trauers tant d'aduersitez & ligues contraires, de renoueller par la force ses droicts dessus Genes; qui auoit recherché plus d'une fois nos Roys precedents, iugeant bien leurs forces de ce costé là; & ce grand ascendant qu'a naru-

1627\_910.jpg



910 M. DC. XXVII.

ins, pour s'approcher le plus prest qu'ils pourroient de la Rochelle. Avec ces troupes d'infanterie, il n'y auoit en l'armee que deux cens Cheuaux, ce qui estoit assez, pource qu'alors on n'auoit affaire que de gens de pied.

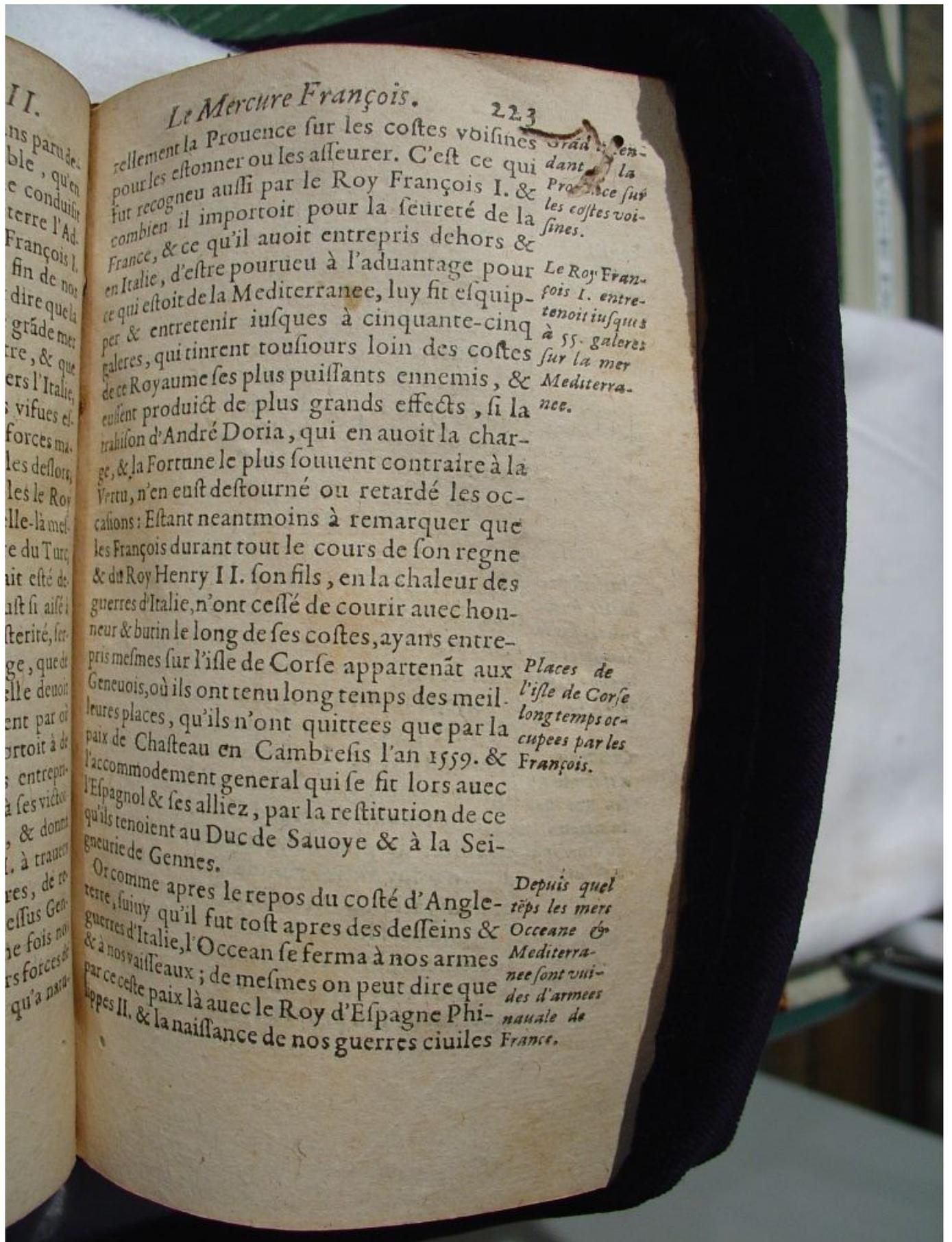
*Loudriere uient à la Rochelle avec 500. soldats.*

La nuit du dixseptiesme Aoust Loudriere qui auoit mené vn Regiment de huit cent François aux Anglois en l'Isle de Ré, en ramena cinq cens par mer dans la Rochelle.

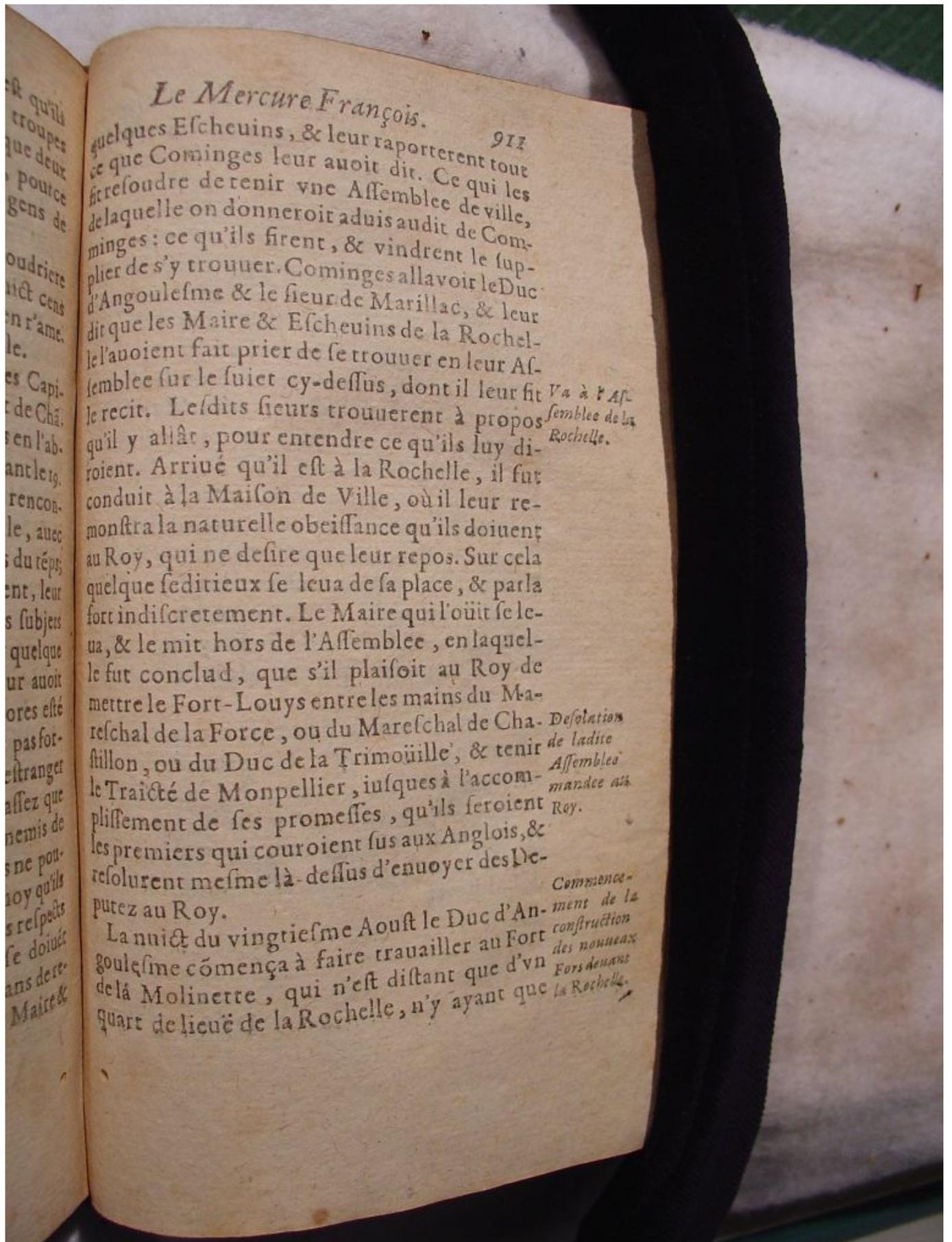
*Pour parler du sieur de Cominges Capitaine au Fort Louys, avec des habitans de la Rochelle.*

Pendant cecy le sieur de Cominges Capitaine d'une Compagnie du Regiment de Champagne, & commandant au Fort Louys en l'absence du sieur de Toyras, se pourmenant le 19. iour d'Aoust es enuiron dudit Fort, rencontra quelques habitans de la Rochelle, avec lesquels il s'entretint sur les affaires du républicain Comminge, homme disert & eloquent, leur remonstra qu'il n'estoit loisible à des subjets de se rebeller cõtre leur Prince pour quelque cause que ce soit; & que si le Roy leur auoit promis quelque chose qui n'eust encores esté effectuee, que pour cela il ne falloit pas former vne rebellion, ny faire entrer l'estranger en France sur ce pretexte; scachant assez que les Anglois sont les plus anciens ennemis de ce Royaume: que par fois les Roys ne pouuoient accomplir leurs promesses, quoy qu'ils en eussent la volonté, & ce pour des respects d'Estat, & des considerations qui ne se doiuent reueler aux subjets. Ces habitans estans de retour à la Rochelle, furent trouuer le Maire &

1627\_223.jpg



1627\_911.jpg



*Le Mercure François.*

917

quelques Eschevins, & leur rapporterent tout ce que Cominges leur auoit dit. Ce qui les fit résoudre de tenir vne Assemblée de ville, de laquelle on donneroit aduis audit de Cominges: ce qu'ils firent, & vindrent le supplier de s'y trouver. Cominges allavoit le Duc d'Angoulême & le sieur de Marillac, & leur dit que les Maire & Eschevins de la Rochelle l'auoient fait prier de se trouver en leur Assemblée sur le sujet cy-dessus, dont il leur fit le recit. Lesdits sieurs trouuerent à propos qu'il y allât, pour entendre ce qu'ils luy diroient. Arriué qu'il est à la Rochelle, il fut conduit à la Maison de Ville, où il leur remontra la naturelle obeissance qu'ils doiuent au Roy, qui ne desire que leur repos. Sur cela quelque seditieux se leua de sa place, & parla fort indiscrettement. Le Maire qui l'ouit se leua, & le mit hors de l'Assemblée, en laquelle fut conclud, que s'il plaisoit au Roy de mettre le Fort-Louys entre les mains du Marechal de la Force, ou du Marechal de Chastillon, ou du Duc de la Trimouille, & tenir le Traicté de Montpellier, iusques à l'accomplissement de ses promesses, qu'ils seroient les premiers qui courroient sus aux Anglois, & résolurent mesme là-dessus d'enuoyer des Deputez au Roy.

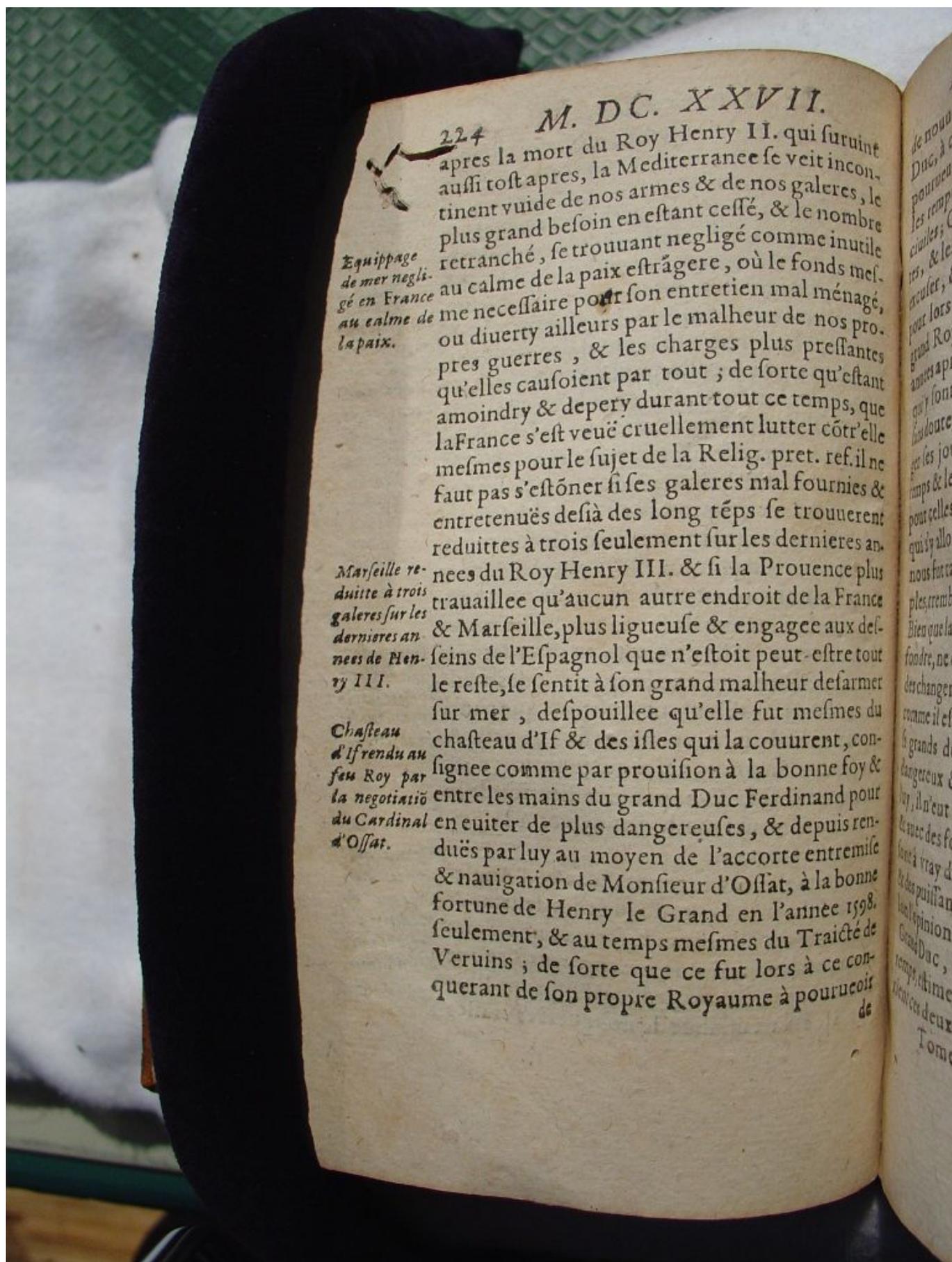
*Va à l'Assemblée de la Rochelle.*

*Desolation de ladite Assemblée mandée au Roy.*

*Commencement de la construction des nouveaux Forts deuant la Rochelle.*

La nuit du vingtiesme Aoust le Duc d'Angoulême comença à faire traualler au Fort de la Molinette, qui n'est distant que d'un quart de lieuë de la Rochelle, n'y ayant que

1627\_224.jpg



224 M. DC. XXVII.

*Equippage de mer negligé en France au calme de la paix.*

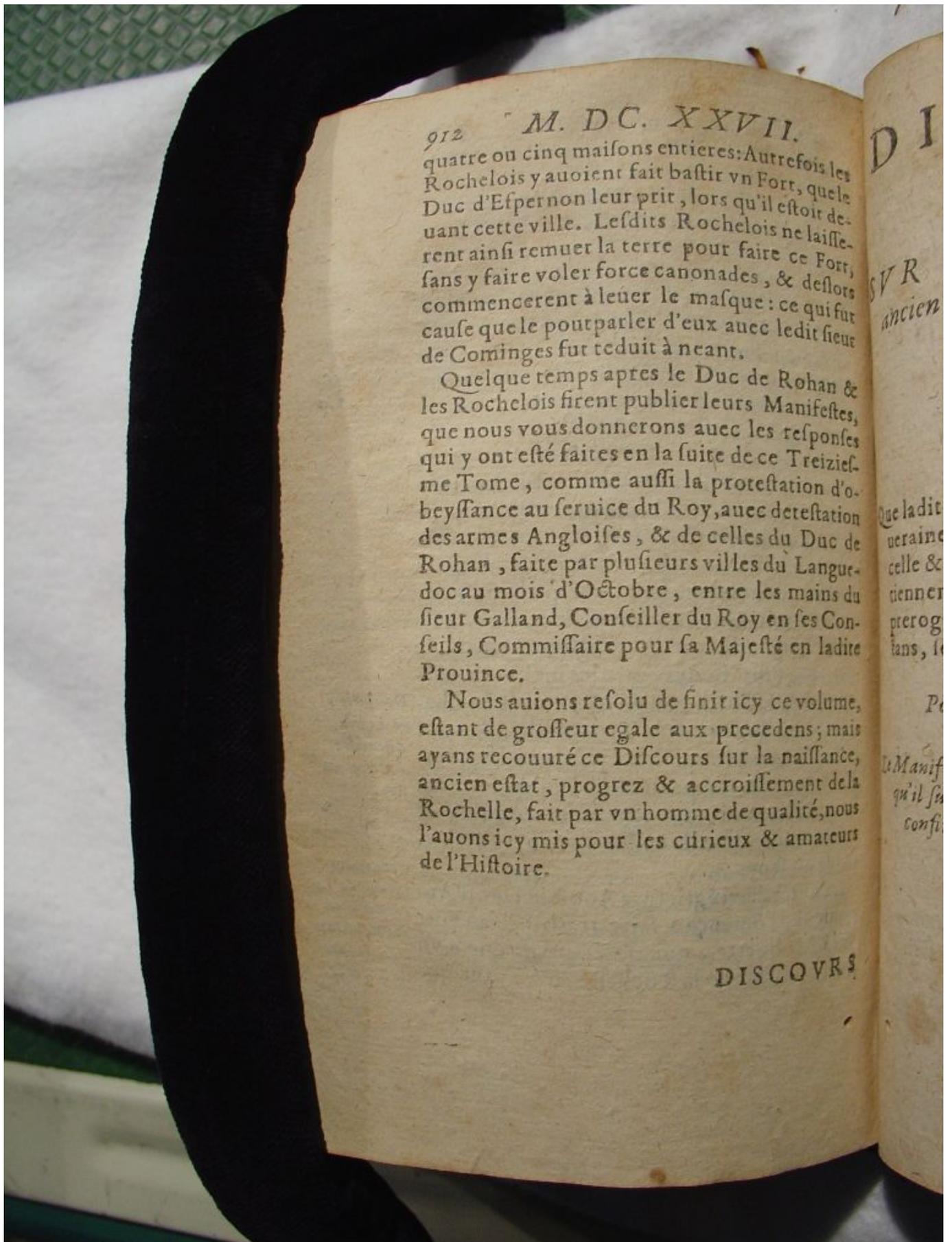
*Marseille reduite à trois galeres sur les dernieres années de Henry III.*

*Chasteau d'If rendu au feu Roy par la negociation du Cardinal d'Ossat.*

apres la mort du Roy Henry II. qui survint aussi tost apres, la Mediterranee se veit incontinent vuide de nos armes & de nos galeres, le plus grand besoin en estant cessé, & le nombre retranché, se trouvant negligé comme inutile au calme de la paix estrangere, où le fonds mesme necessaire pour son entretien mal ménagé, ou diuertý ailleurs par le malheur de nos propres guerres, & les charges plus pressantes qu'elles causoient par tout; de sorte qu'estant amoindry & deperý durant tout ce temps, que la France s'est veüe cruellement lutter cõtr'elle mesmes pour le sujet de la Relig. pret. ref. il ne faut pas s'estõner si ses galeres mal fournies & entretenues desjà des long tẽps se trouuerent reduites à trois seulement sur les dernieres années du Roy Henry III. & si la Prouence plus traueillée qu'aucun autre endroit de la France & Marseille, plus ligueuse & engagée aux desseins de l'Espagnol que n'estoit peut-estre tout le reste, se sentit à son grand malheur desarmer sur mer, despouillée qu'elle fut mesmes du chasteau d'If & des isles qui la couurent, assignee comme par prouision à la bonne foy & entre les mains du grand Duc Ferdinand pour en euiter de plus dangereuses, & depuis renduës par luy au moyen de l'accorte entremise & nauigation de Monsieur d'Ossat, à la bonne fortune de Henry le Grand en l'année 1598. seulement, & au temps mesmes du Traicté de Veruins; de sorte que ce fut lors à ce conquerant de son propre Royaume à pourueoir de

de nouue  
Duc, à ce  
pourueu  
les temps  
ciuites; Q  
tes, & les  
croiser, &  
pour lors  
grand Roy  
amoyapr  
qu'y sont  
doutre,  
par les jou  
temps & les  
pour celles  
qui y allo  
nous fut ca  
ples, trembl  
Bien que la  
foodre, ne d  
des changem  
comme il est  
si grands de  
dangereux &  
luy, il n'eut r  
de avec des fo  
font à vray di  
Et des puiffan  
l'opinion  
Grand Duc, e  
temps, et imer  
de ces deux  
Tome

1627\_912.jpg



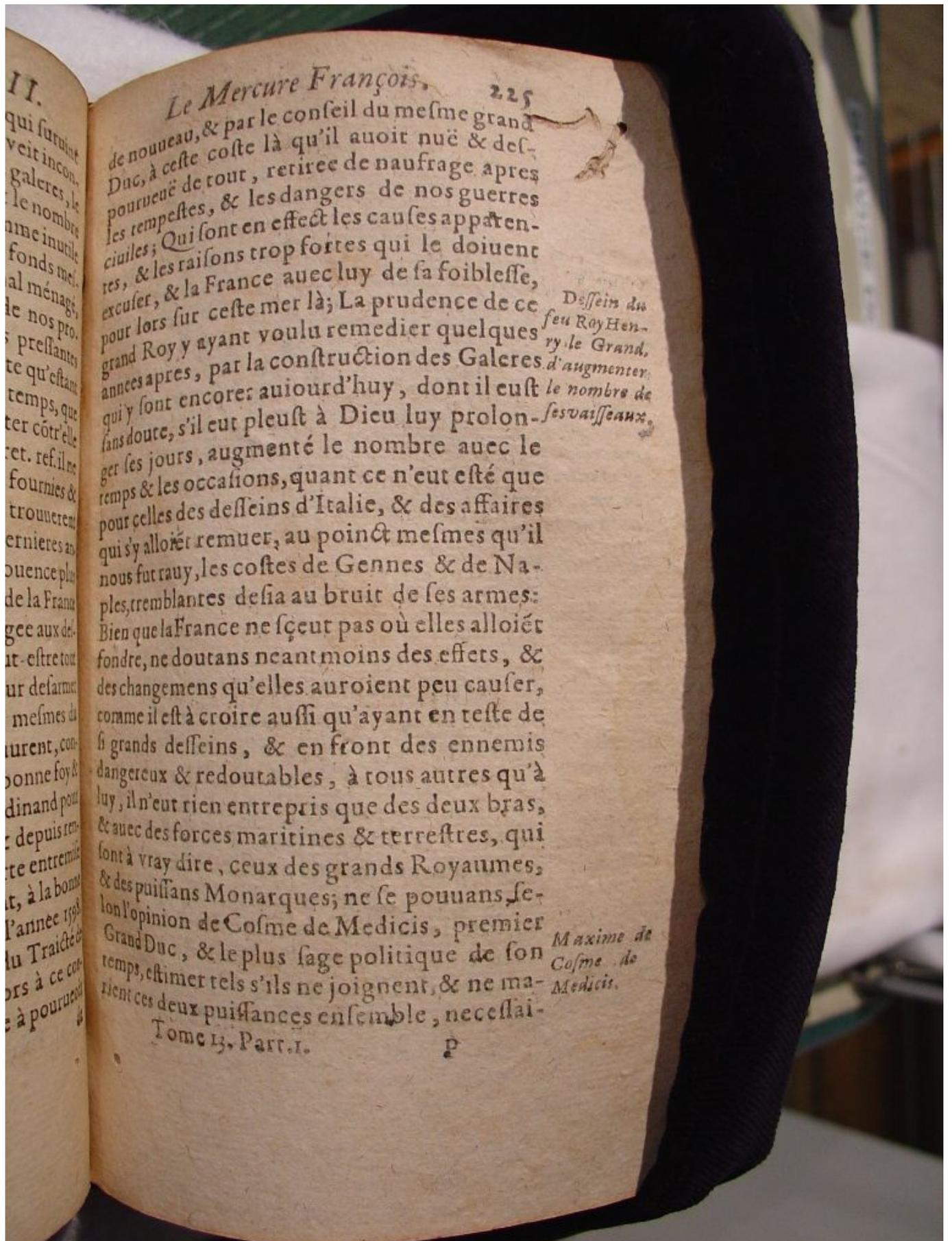
912 M. DC. XXVII.  
quatre ou cinq maisons entieres: Autrefois les  
Rochelois y auoient fait bastir vn Fort, que le  
Duc d'Espèron leur prit, lors qu'il estoit de-  
uant cette ville. Lesdits Rochelois ne laisse-  
rent ainsi remuer la terre pour faire ce Fort,  
sans y faire voler force canonades, & deslors  
commencerent à leuer le masque: ce qui fut  
cause que le pourparler d'eux avec ledit sieur  
de Cominges fut reduit à neant.

Quelque temps apres le Duc de Rohan &  
les Rochelois firent publier leurs Manifestes,  
que nous vous donnerons avec les responces  
qui y ont esté faites en la suite de ce Treizies-  
me Tome, comme aussi la protestation d'o-  
beyssance au seruice du Roy, avec detestation  
des armes Angloises, & de celles du Duc de  
Rohan, faite par plusieurs villes du Langue-  
doc au mois d'Octobre, entre les mains du  
sieur Galland, Conseiller du Roy en ses Con-  
seils, Commissaire pour sa Majesté en ladite  
Prouince.

Nous auions resolu de finir icy ce volume,  
estant de grosseur egale aux precedens; mais  
ayans recouré ce Discours sur la naissance,  
ancien estat, progres & accroissement de la  
Rochelle, fait par vn homme de qualité, nous  
l'auons icy mis pour les curieux & amateurs  
de l'Histoire.

DISCOVR

1627\_225.jpg



II. *Le Mercure François.* 225

de nouveau, & par le conseil du mesme grand Duc, à ceste coste là qu'il auoit nuë & deuë de tout, retirée de naufrage apres les tempestes, & les dangers de nos guerres ciuiles; Qui sont en effect les causes apparen- tes, & les raisons trop fortes qui le doiuent excuser, & la France avec luy de sa foiblesse, pour lors sur ceste mer là; La prudence de ce grand Roy y ayant voulu remedier quelques années apres, par la construction des Galeres qui y sont encore auourd'huy, dont il eust sans doute, s'il eut pleust à Dieu luy prolonger ses jours, augmenté le nombre avec le temps & les occasions, quant ce n'eut esté que pour celles des desseins d'Italie, & des affaires qui s'y alloient remuer, au point mesmes qu'il nous fut rauy, les costes de Gennes & de Naples, tremblantes desia au bruit de ses armes: Bien que la France ne sceut pas où elles alloient fondre, ne doutans neant moins des effets, & des changemens qu'elles auroient peu causer, comme il est à croire aussi qu'ayant en teste de si grands desseins, & en front des ennemis dangereux & redoutables, à tous autres qu'à luy, il n'eut rien entrepris que des deux bras, & avec des forces maritimes & terrestres, qui sont à vray dire, ceux des grands Royaumes, & des puissans Monarques; ne se pouuans selon l'opinion de Cosme de Medicis, premier Grand Duc, & le plus sage politique de son temps, estimer tels s'ils ne joignent, & ne marient ces deux puissances ensemble, necessai-

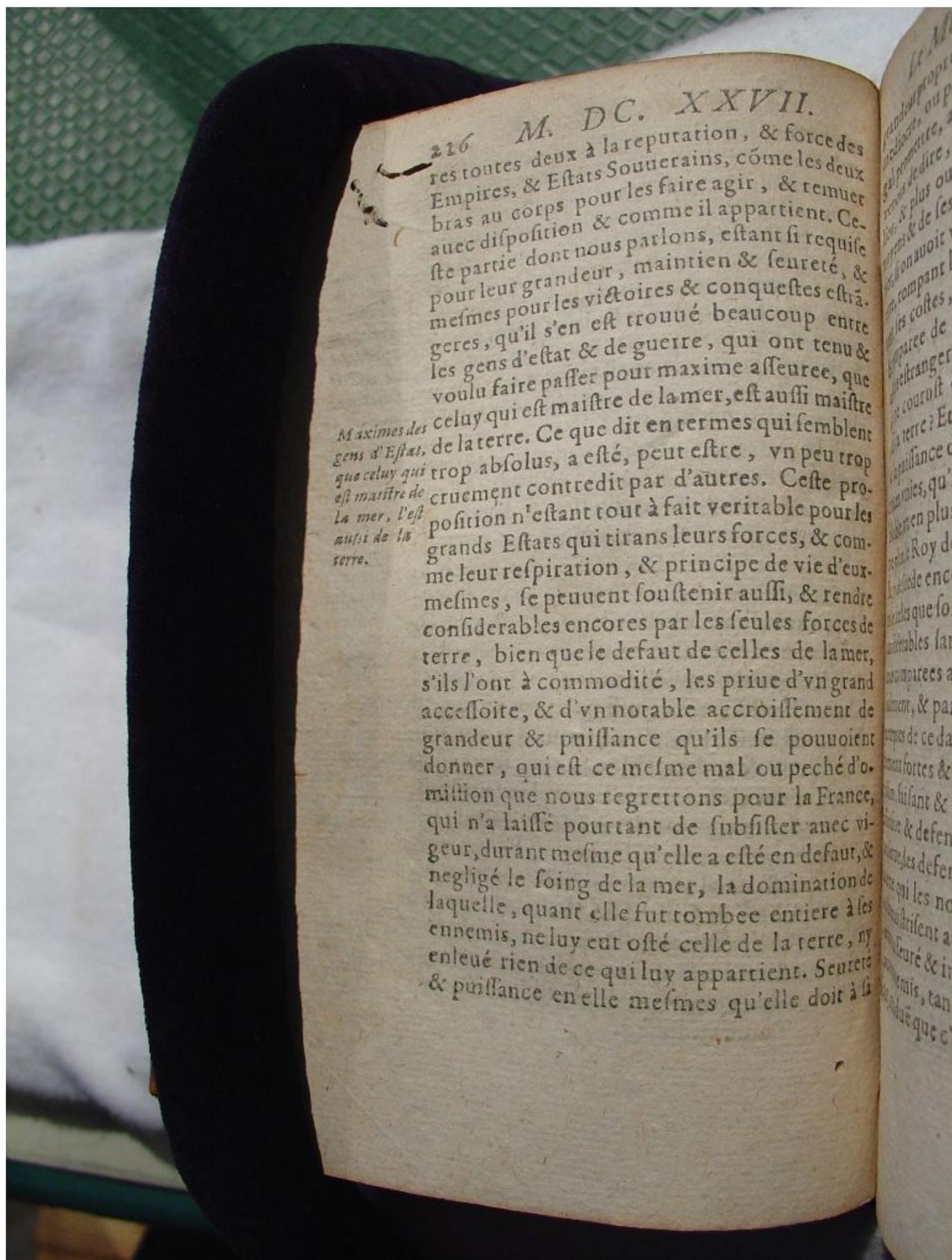
*Dessain du feu Roy Henry le Grand, d'augmenter le nombre de ses vaisseaux.*

*Maxime de Cosme de Medicis.*

Tome 13, Part. 1.

P

1627\_226.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**